

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-2,  
Vu l'article 20 des statuts de l'Université de Caen Normandie,

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> :

Monsieur **Pierre BEUST**, Maître de Conférence HC en informatique à l'UFR LVE de l'Université de Caen Normandie, est désigné Vice-Président délégué en charge des transformations pédagogiques à compter du 7 décembre 2018.

Article 2 :

Pierre Beust s'attachera à :

- Développer une politique de soutien et de facilitation des transformations pédagogiques, en coordination avec le Vice-Président de la CFVU en charge des formations.
- Représenter la Présidence dans les projets de transformations pédagogiques de l'établissement, que ce soit en interne, au niveau de la ComUE Normandie Université ou au niveau national.
- Assurer la coordination du projet Normand « Réussites plurielles » (NCU PIA3)

Article 3 :

Une décharge de 128 HETD est accordée à Pierre BEUST pour l'année universitaire afin d'assurer au mieux cette fonction.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services de l'Université et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à CAEN, le 3 décembre 2018  
Le Président de l'Université,

**Pierre DENISE.**